

EURE ET LOIR

CHARTRES

CATHEDRALE NOTRE-DAME

Restauration des bas-côtés Nord et Sud de la nef et des collatéraux des
bras Nord et Sud de transept

C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

LOT N° 10 – MENUISERIE

AVRIL 2026



AGENCE DE PONTAUD
Architecte en Chef des Monuments Historiques
59-61 rue de l'Ancienne Mairie
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Asselin
économistes
30 rue Jubé de la Pérelle
91410 DOURDAN

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1. DEFINITION DE L'OPERATION.....	3
1.2. CLAUSES GENERALES - DOCUMENTS TECHNIQUES - NORMES.....	3
1.3. SUJETIONS LIEES A L'EXPLOITATION DE L'EDIFICE.....	3
1.4. CONNAISSANCE DES LIEUX	3
1.5. DOCUMENTS ANNEXES	3
1.6. ACCES AU CHANTIER ET CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT	3
2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT	4
2.1. OBJET DES TRAVAUX.....	4
2.2. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	4
2.3. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT	5
2.4. SUJETIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES OUVRAGES	5
2.5. PROTECTION DES EXISTANTS	5
2.6. DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX.....	5
2.7. DESSINS D'EXECUTION ET DE DETAIL.....	5
3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES DE MENUISERIE.....	6
3.1. CONSTAT D'ETAT	6
3.2. CLOTURE DE CHANTIER	6
3.3. AIRE DE STOCKAGE INTERIEURE DU MOBILIER.....	7
3.4. ENCOFFREMENTS POUR STOCKAGE DU CHEMIN DE CROIX.....	7
3.5. PROTECTION MECANIQUE DES DESSUS DE SAS D'ENTREE ET GUERITES.....	8
3.6. DEPOUSSIERAGE ET REMISE EN JEU DES SAS D'ENTREE	8
3.7. PROTECTION DE LA CHAIRE	8
3.8. PROTECTION DES BENITIERS.....	9
3.9. PROTECTION DE LA CLOCHE	9
3.10. PROTECTION DU TABLEAU ELEVATION OUEST BAS COTE NORD.....	10
3.11. PROTECTION DE LA CROIX.....	10
3.12. PROTECTION DES PANNEAUX D'INFORMATION.....	10
3.13. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS.....	11

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. DEFINITION DE L'OPERATION

Le présent descriptif concerne les travaux à exécuter pour **la restauration des bas-côtés Nord et Sud de la nef et des collatéraux Ouest de transept de la cathédrale de Chartres dans le département de l'Eure-et-Loir (28).**

1.2. CLAUSES GENERALES - DOCUMENTS TECHNIQUES - NORMES

L'entreprise titulaire du présent lot se reportera aux PRESCRIPTIONS GENERALES DE CHANTIER.

Il sera dérogé aux stipulations des normes chaque fois que les dispositions archéologiques ou autres de l'édifice l'imposeront.

1.3. SUJETIONS LIEES A L'EXPLOITATION DE L'EDIFICE

L'accès des ouvriers au lieu des travaux se fera par le passage défini par la Maîtrise d'œuvre en concertation avec le Maître d'ouvrage. L'accès des matériaux se fera par le même passage.

L'entreprise titulaire du présent lot devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer l'accessibilité de ses ouvriers au chantier.

1.4. CONNAISSANCE DES LIEUX

Le présent CCTP a pour but la description et la définition des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages, de faire connaître à l'entreprise la consistance, l'importance et les conditions de réalisation des travaux.

En conséquence, les entrepreneurs devront se rendre compte sur place des travaux à exécuter, de leur nature, de leur importance, de la disposition des lieux et des difficultés d'exécution ou d'approvisionnement.

Ils incorporeront donc dans leurs prix, tous les travaux indispensables à la bonne exécution du chantier étant entendu qu'ils suppléeront par leurs connaissances professionnelles aux détails qui pourraient avoir été omis.

Ils ne pourront donc après le dépôt de leurs offres se prévaloir d'erreurs ou d'omissions dans les documents qui leurs auront été remis.

1.5. DOCUMENTS ANNEXES

Il est précisé que l'ensemble des devis descriptifs de tous les corps d'état forme un ensemble indissociable. De ce fait l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de précision ou d'une omission dans la partie descriptive de son lot pour réclamer un supplément ou une indemnité si les travaux contestés sont nommément désignés par ailleurs dans la partie descriptive d'un autre lot. Dans ce même esprit, certains articles citent en références des articles d'une autre spécialité

1.6. ACCES AU CHANTIER ET CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT

En tranche ferme, l'accès au chantier se fera au droit de la deuxième travée du bas-côté Nord et du collatéral du transept Nord

En tranche optionnelle, l'accès au chantier se fera au droit de la deuxième travée du bas-côté Sud et du collatéral du transept Sud

L'accès aux zones de travaux (ouvriers, approvisionnements, etc.) se fera par le passage défini par la Maîtrise d'Œuvre en concertation avec le Maître d'Ouvrage.

Les conditions d'accès au parvis pour l'approvisionnement du chantier devront être strictement respectées par l'ensemble des titulaires des lots. Les entreprises prendront en compte, dès la préparation de leur intervention, des contraintes d'accès, de tonnage et de protection des sols.

Avant tout acheminement de matériel, matériaux ou engins, un état des lieux contradictoire du parvis et des zones de circulation sera réalisé avec les services de la Mairie. Cet état des lieux servira de référence pour apprécier les éventuelles dégradations imputables aux travaux.

Les entreprises devront mettre en œuvre toutes les protections nécessaires des dallages, pavages et surfaces sensibles situées sur le parcours d'approvisionnement : platelages, plaques de roulage, nappes de protection, calfeutrements, ou tout dispositif garantissant l'intégrité des sols existants. Ces protections seront maintenues en parfait état durant toute la durée des approvisionnements.

L'accès des véhicules sera limité à un tonnage maximum de 12 tonnes par essieu, contrainte que les entreprises devront intégrer dans le choix de leurs moyens de transport, de levage et de manutention.

Chaque entreprise reste responsable de l'organisation de ses approvisionnements, de la sécurité des manœuvres et du maintien en état des protections mises en place. Toute dégradation constatée sera réparée ou remplacée à la charge du titulaire du lot concerné.

Modalités d'accès au chantier : des clés seront remises en débit de chantier contre signature d'un bon de remise. Ces clés devront être restituées en fin de chantier. En cas de perte, des doubles seront réalisés aux frais de l'entreprise.

2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT

2.1. OBJET DES TRAVAUX

Les travaux concernent principalement :

- La mise en place de clôture de chantier intérieure compris porte d'accès
- La protection du mobilier restants en place (sas d'entrée des transepts et panneaux d'information)
- La protection de la chaire par encoffrement
- La protection de la clocher au niveau de l'escalier de la tour Nord
- Le dépoussiérage et la remise en jeu en fin de chantier des sas d'entrée des bras du transept

Le projet est composé de deux tranches de travaux :

- Tranche ferme : bas-côté Nord et collatéral Ouest du transept Nord et baies 33-35-37-39-41-43-45-47
- Tranche optionnelle : bas-côté Sud et collatéral Ouest du transept Sud et baies 34-36-38-42-44-46-48

2.2. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les documents techniques contractuels comprennent le présent C.C.T.P., les normes françaises homologuées, DTU, règles de calculs, ainsi que les plans et documents graphiques établis par l'Architecte dont la mention est faite au C.C.A.P.

Sont également applicables au présent lot les recommandations et spécifications techniques du "Guide de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre" rédigé par le Ministère de la Culture et approuvé en date du 2 mai 1988.

2.3. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir la mise en place de toutes les installations nécessaires à la bonne exécution de ses travaux (échafaudages complémentaires, planchers de travail, planchers de garantie, étaielements, goulottes, bennes, baraques, camions, engins divers....). Ces sujétions seront incluses dans les prix unitaires et comprendront transports, installations, locations, manutentions et déposes.

2.4. SUJETIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES OUVRAGES

Les prix unitaires sont réputés comprendre toutes les sujétions de montage à toutes hauteurs

2.5. PROTECTION DES EXISTANTS

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sol, élévation, couverture, surplomb, voûte, arc, épiderme, parement, moulure, sculpture, peinture, mobilier, etc...)

Les dispositions proposées doivent être soumises à l'Architecte, et sont réputées être incluses dans les prix unitaires, exceptées pour les protections prévues dans les installations communes de chantier.

2.6. DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX

Il sera dérogé aux stipulations des normes ou D.T.U chaque fois que les dispositions archéologiques ou autres de l'édifice l'imposeront.

2.7. DESSINS D'EXECUTION ET DE DETAIL

L'entrepreneur doit établir, en conformité avec les pièces du marché, les dessins d'ensemble et de détail nécessaire à l'exécution des ouvrages et à leur pose, en liaison avec les autres corps d'état. Du fait de la nature des ouvrages à réaliser, l'entrepreneur devra un relevé de l'existant pour réalisation des dessins d'exécution.

3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES DE MENUISERIE

3.1. CONSTAT D'ETAT

Avant et après tous approvisionnements, livraisons, évacuations de matériel sur le parvis, un constat d'état contradictoire sera réalisé entre l'entreprise titulaire du lot, les services de la Mairie et la maîtrise d'œuvre.

Ce constat aura pour objectif de vérifier l'état du parvis avant les approvisionnements et circulations des personnes et engins du chantier.

Le constat comprendra un reportage photographique détaillé, couvrant l'ensemble des zones d'accès, de stockage temporaire, de manœuvre et de circulation des véhicules.

Les prises de vue devront être datées, localisées et suffisamment précises pour permettre l'analyse de toute éventuelle dégradation.

Les constats initiaux serviront de référence pour déterminer si des dommages sont survenus du fait des approvisionnements, circulations ou manœuvres.

Toute dégradation constatée après intervention sera réparée ou remis en état à la charge de l'entreprise et/ou les réparations seront imputées directement sur son marché.

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir constat d'état sur le parvis avant et après chaque phase d'approvisionnement/livraison/évacuation pour chaque tranche.

3.2. CLOTURE DE CHANTIER

Réalisation d'une clôture de chantier intérieure suivant les différentes tranches de travaux.

Clôture réalisée en bois M3 pour isoler le chantier et en interdire l'accès à toutes personnes étrangères aux travaux.

Les clôtures seront constituées :

- De montants et traverses en planche rabotée de 30cm de largeur et de 25mm d'épaisseur alignées en partie haute (comportant adaptation en partie basse nécessaire, suivant le dénivelé) compris entretien pendant le chantier.
- D'un remplissage en panneau OSB de 12mm d'épaisseur

L'entreprise devra prévoir l'incorporation de portes simple et double vantaux munis de moyen de fermeture efficace et quincailleries réglementaires (barre anti-panique, ferme-porte).

Le lot aura la charge de munir ces portes intérieures de chantier de serrures de chantier et de fournir les clés correspondantes : 16 exemplaires de chaque (13 lots + CSPS + maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre) : pour accès au chantier pour chaque tranche de travaux, 2 cylindres pour portes d'accès aux échafaudages intérieurs.

Les éléments de clôture seront impérativement neufs. L'entreprise est responsable de l'entretien de ses palissades, en particulier, elle devra veiller au nettoyage de l'affichage parasite et à l'élimination des graphismes intempestifs.

Les tunnels seront réalisés de la même manière que les clôtures pour les parois verticales, la fermeture en partie haute sera assurée par une bâche thermoformée M1 de couleur blanche mise en place par le lot 1.

Le prix de l'entreprise comprendra obligatoirement l'approvisionnement sur le site, l'installation, la location pour la durée totale des travaux, les remaniements en cours de chantier, la dépose en fin de chantier et l'évacuation.

L'entreprise devra la dépose de l'ensemble en fin de chantier y compris la remise en état des lieux et la reprise éventuelle des revêtements de sol.

Localisation :

Unité de mesure : ft

Tranche ferme : à prévoir pour isoler le collatéral Nord du transept Nord, et le bas-côté Nord de la nef et du transept Nord.

Tranche ferme : à prévoir au droit du tunnel de circulation/protection du public au droit du sas d'entrée du bras Nord du transept et du circuit de visite CMN.

Tranche optionnelle : à prévoir pour isoler le collatéral Sud du transept Nord, et le bas-côté Sud de la nef et du transept Sud.

Tranche optionnelle : à prévoir au droit du tunnel de circulation/protection du public au droit du sas d'entrée du bras Sudd du transept et du comptoir d'accueil du rectorat

Voir plans d'installation de chantier intérieur.

3.3. AIRE DE STOCKAGE INTERIEURE DU MOBILIER

Réalisation d'une aire de stockage intérieure à la zone de chantier intérieure pour permettre d'entreposer le mobilier déposer pendant les travaux (chaises, barrières bois, prie-dieu, brûloirs).

Mise en place de protection de sol en panneaux de contreplaqué sur toute la surface de la zone de stockage. Barrière périphérique en grille sur plots, fourniture et pose d'un double film polyane sur éléments entreposés dans cette aire.

Toutes sujétions de manutention et déplacement si besoin au cours du chantier.

Localisation :

Unité de mesure : ft

Tranche ferme : à prévoir dans le bas-côté et collatéral Nord

Tranche optionnelle : à prévoir dans le bas-côté et collatéral Sud

Voir plans d'installation de chantier intérieur.

3.4. ENCOFFREMENTS POUR STOCKAGE DU CHEMIN DE CROIX

Protection par encoffrement des stations du chemin de croix qui seront conditionnées par un restaurateur missionné par la DRAC au sol dans l'encombrement de l'échafaudage, sur deux palettes. L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de la protection par encoffrement permettant une protection mécanique efficace contre les coups et les chocs.

Caissons de protection composés de :

- ossature en sapin du nord traité
- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- mise en place d'un film en fibre non tissé HDPE, résistant, imputrescible et antibactérien
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir encoffrements à disposer dans l'emprise du chantier intérieur pour chaque tranche de travaux.

3.5. PROTECTION MECANIQUE DES DESSUS DE SAS D'ENTREE ET GUERITES

Protection mécanique horizontale au-dessus des sas d'entrée des bras du Transept et au-dessus des guérites situées aux extrémités des bas-côté.

Ouvrage destiné à protéger le dessus des sas/guérites contre les poussières, chocs et autres nuisances; Caisson de protection composé de :

- ossature en sapin du nord traité fixée sur les structures attenantes de l'édifice ou sur échafaudage en place
- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- mise en place d'un film en fibre non tissé HDPE, résistant, imputrescible et antibactérien
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

[Localisation](#) :

[Unité de mesure](#) : ft

[A prévoir](#) :

[Tranche ferme](#) : sas d'entrée en boiserie du transept Nord-Ouest, guérite d'extrémité Ouest du bas-côté

[Tranche optionnelle](#) : sas d'entrée en boiserie du transept Sud-Ouest, guérite d'extrémité Ouest du bas-côté

3.6. DEPOUSSIÉRAGE ET REMISE EN JEU DES SAS D'ENTREE

Dépoussiérage et remise en jeu des sas d'entrée des bras de transept en boiserie à la fin des travaux, après la dépose des protections.

Les travaux comprendront :

- L'ensemble du matériel nécessaire
- Le dépoussiérage de l'ensemble du sas : plafonds, boiserie verticale, portes, parties vitrées aux deux faces
- La vérification des portes latérales et de la double porte principale compris ajustement et graissage des organes de rotation, vérification de la quincaillerie
- Les mises en jeu nécessaires au bon fonctionnement des portes
- Toutes sujétions de réalisation complémentaires nécessaires

[Localisation](#) :

[Unité de mesure](#) : ft

[Tranche ferme](#) : sas d'entrée en boiserie du bras de transept Nord

[Tranche optionnelle](#) : sas d'entrée en boiserie du bras de transept Sud

3.7. PROTECTION DE LA CHAIRE

Réalisation d'une protection de la chaire pendant la durée des travaux de la tranche optionnelle.

Ouvrage destiné à protéger la chaire contre les poussières, chocs et autres nuisances; Caisson de protection composé de :

- ossature en sapin du nord traité fixée sur les structures attenantes de l'édifice ou sur échafaudage en place

- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- mise en place d'un film en fibre non tissé HDPE, résistant, imputrescible et antibactérien
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

[Localisation :](#)

[Unité de mesure : ft](#)

[A prévoir mise en place du caisson de protection de la chaire dans la nef et bas-côté Sud en tranche optionnelle](#)

3.8. PROTECTION DES BENITIERS

Réalisation d'une protection par encoffrement des bénitiers pendant la durée des travaux.

Ouvrage destiné à protéger contre les poussières, chocs et autres nuisances; Caisson de protection composé de :

- ossature en sapin du nord traité fixée sur les structures attenantes de l'édifice ou sur échafaudage en place
- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- mise en place d'un film en fibre non tissé HDPE, résistant, imputrescible et antibactérien
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

[Localisation :](#)

[Unité de mesure : ft](#)

[A prévoir mise en place du caisson de protection au droit des bénitiers présents dans l'enceinte chantier pour les deux tranches de travaux.](#)

3.9. PROTECTION DE LA CLOCHE

Réalisation d'une protection par encoffrement de la cloche fixée dans la maçonnerie au niveau de la baie 47, à côté de l'escalier de la tour Nord pendant la durée des travaux.

Ouvrage destiné à protéger contre les poussières, chocs et autres nuisances; mise en place d'un voile TYVEK en enveloppe de la cloche en applique, et mise en œuvre d'un caisson de protection dont la conception devra permettre l'intervention sur les parements adjacents (dépose-repose aisée). Toutes sujétions de matériaux et matériels nécessaires à la réalisation de cette protection, en coordination avec l'architecte.

[Localisation :](#)

[Unité de mesure : ft](#)

[A prévoir mise en place d'un caisson de protection au droit de la cloche au niveau de l'escalier de la tour nord en tranche ferme.](#)

3.10. PROTECTION DU TABLEAU ELEVATION OUEST BAS COTE NORD

Réalisation d'une protection par encoffrement du tableau au-dessus de la guérite du CMN, au droit de l'élévation ouest du bas-côté Nord, pendant la durée des travaux.

Nota : un restaurateur missionné par la DRAC devra la mise en place d'un voile type TYVEK au droit du tableau au préalable.

Ouvrage destiné à protéger contre les poussières, chocs et autres nuisances; Caisson de protection composé de :

- ossature en sapin du nord traité fixée sur les structures attenantes de l'édifice ou sur échafaudage en place
- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

[Localisation :](#)

[Unité de mesure : ft](#)

[A prévoir pour protection du tableau au-dessus de la guérite du CMN, sur l'élévation Ouest du bas-côté Nord en tranche ferme.](#)

3.11. PROTECTION DE LA CROIX

Mise en place d'un voile TYVEK pour protection de la croix située au-dessus de la guérite du rectorat, au droit de l'élévation ouest du bas-côté Sud. Mise en place du voile compris toutes sujétions de mise en œuvre, recouvrement et fixations adaptées.

Enlèvement à la fin des travaux compris dépoussiérage soigné de la croix.

[Localisation :](#)

[Unité de mesure : ft](#)

[A prévoir pour la croix présente sur l'élévation Ouest du bas-côté Sud en tranche optionnelle](#)

3.12. PROTECTION DES PANNEAUX D'INFORMATION

Réalisation d'une protection des panneaux d'information présents côté Sud pendant la durée des travaux.

Ouvrage destiné à protéger contre les poussières, chocs et autres nuisances; Caisson de protection composé de :

- ossature en sapin du nord traité fixée sur les structures attenantes de l'édifice ou sur échafaudage en place
- bardage en panneaux bois OSB compris fixations sur les ossatures citées ci-avant,
- mise en place d'un film en fibre non tissé HDPE, résistant, imputrescible et antibactérien
- toutes sujétions de joints et calfeutrements aux endroits nécessaires (angles, raccordements, jonctions avec parois de l'édifice, etc...) pour permettre d'obtenir une parfaite étanchéité,
- la réalisation d'une ventilation sur les côtés,
- toutes sujétions de mains d'œuvre, la dépose en fin d'intervention et l'évacuation des éléments.

[Localisation :](#)

Unité de mesure : ft

A prévoir mise en place du caisson de protection au droit des panneaux d'information en tranche optionnelle

3.13. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS

Dans le cadre de la présente opération, chaque entreprise devra prévoir la gestion des déchets de chantier qu'elle produit, suivant les dispositions ci dessous :

- descente de toutes hauteurs
- toutes manutentions pour chargement en bennes, camions, conteneurs , etc.
- l'ensemble des frais concernant l'acheminement des déchets vers un centre de tri, de stockage, et/ou centre de valorisation, en s'assurant de l'élimination finale conformément à la réglementation en vigueur.
- les nettoyages de voirie réglementaires.

Les déchets seront enlevés au fur et à mesure des déposes et démolition et ne devront en aucun cas être stockés sur le site.

L'attention des entreprises est attirée sur les obligations législatives et réglementaires suivantes :

- valorisation obligatoire des déchets d'emballage (enfouissement interdit)
- élimination des autres déchets en fonction de leur nature (inertes, industriels banals, dangereux) et de leur caractère ultime (enfouissement en centre agréés) ou non (valorisation)

Les entrepreneurs s'appuieront utilement sur, notamment :

- le plan départemental de gestion des déchets du B.T.P.
- les projets d'aménagements des communes concernées par une plate-forme de stockage des déchets B.T.P.

Chaque entreprise fournira le(s) bordereau(x) de suivi des déchets de chantier de bâtiment, chaque bordereau de suivi comprendra 4 exemplaires par conteneur :

- Exemplaire N°1 à conserver par l'entreprise
- Exemplaire N°2 à conserver par le collecteur - transporteur
- Exemplaire N°3 à conserver par l'éliminateur
- Exemplaire N°4 à retourner dûment complété au Maître d'Ouvrage via la Maîtrise d'Oeuvre pour vérification et visa.

Nota :

- Les soumissionnaires devront effectuer leur(s) propre(s) estimation(s) quantitative(s).
- l'offre des entreprises sera considérée forfaitaire en ce qui concerne le présent poste
- les entreprises fourniront en annexe à leur offre, le(s) certificat(s) de prise en charge de leurs déchets par le(s) centre(s) qu'elles envisagent de solliciter.

Localisation :

Unité de mesure : pour mémoire

A prévoir pour l'ensemble des gravois issus des travaux décrits ci-avant

Fin du présent CCTP